

## Opération de contrôle coordonné des deux roues motorisés dimanche 28 mars 2010

Les gendarmes axonais ont constaté 51 accidents (+6) faisant 7 tués (-1) 60 blessés (+5) depuis le début de l'année 2010.

Avec 11 blessés et 3 tués sur cette même période, les conducteurs de deux roues motorisés ont d'ores et déjà payé un lourd tribut alors que le printemps vient tout juste de commencer. Les conducteurs de deux roues motorisés sont seuls en cause dans 85% des accidents. Les principaux comportements accidentogènes sont les suivants :

- Les vitesses excessives et défauts de maîtrise;
- L'alcoolémie;
- Le non-respect des priorités (pour les deux roues et les VL);
- Les changements de direction non-signalés;
- Les circulations à gauche;
- Les équipements non-conformes.

En vue de lutter contre cette tendance, une opération de contrôle coordonné des deux roues motorisés était organisée au niveau du groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne le dimanche 28 mars 2010 après-midi. Les 68 militaires engagés avaient reçu pour mission de verbaliser toutes les infractions relatives aux comportements cités plus haut. Au total, environ 150 motos et cyclos ont été contrôlés, 13 infractions spécifiques leurs ont été relevées. 50 infractions au code de la route ont été relevées aux autres usagers dont 34 excès de vitesse, 3 non respects de priorité, 1 alcoolémie et une conduite sous l'emprise de produits stupéfiants.

Dans le même temps, une opération de prévention routière était organisée sur le circuit de Folembay, dans le secteur de Chauny. Associés à cette manifestation, les gendarmes de la BMo de LAON ont sensibilisé les participants aux risques routiers liés à la conduite du moto. Ils ont également rappelé les fondamentaux relatifs à la position de conduite et à la trajectoire de sécurité. Environ 150 motocyclistes, participants et spectateurs, étaient présent sur le circuit.

En outre, un motocycliste d'une quarantaine d'années, domicilié à Clastres, a refusé d'obtempérer aux injonctions des gendarmes de la BMo de ST-QUENTIN en contrôle sur la commune de Montescourt Lizerolles hier soir vers 22h40. Identifié et convoqué par les militaires, il encourt 5 ans de prisons, 75 000 euros d'amende, la perte de 6 points, 3 ans de suspension et la confiscation de sa moto.

Pour mémoire, les gendarmes axonais et l'association départementale de sécurité routière de l'Aisne organiseront les journées départementales de la sécurité de l'Aisne les 21 et 22 mai prochains à LAON. Au cours de ces journées, un rallye motocycliste ludique et instructif sera notamment proposé. Contact et inscription sur [www.adsr02.fr](http://www.adsr02.fr)

Capitaine JOUGLAR.